

## Bulletin technique n° 21 du 11 juillet

### Actualité

[Curatio](#) (fongicide biologique) a obtenu une prorogation de la dérogation initiale du 6 juillet au 3 novembre 2017. Les usages concernés sont les mêmes que la première dérogation allant jusqu'au 23 juin à l'exception de cloque, coryneum et polystigma sur pêcher, abricotier.

### Fruits à pépins

#### Tavelure + Maladies des crottes de mouche :

Renouveler la protection avant une pluie, ou toutes les trois semaines en l'absence de pluies, avec du cuivre métal (100g /ha). Tous les 50 mm de pluviométrie intervenir en stop avec ARMICARB (3 kg/ha) + 3 kg de soufre. Effet de l'ARMICARB sur maladies de conservation. Ce traitement a aussi un effet secondaire sur des maladies de conservation type monilioses, mais pas sur Gloesporiose ou Chollétotrichum.

#### Pucerons lanigères :

Le vol d'Aphelinus a atteint un niveau suffisant pour réguler les foyers de lanigère. Eviter encore cette semaine tout traitement à base de pyrèthre, spinosad ou huile essentielle d'orange douce.

#### Carpocapse :

Nous sommes sur le début des éclosions de la deuxième génération. Sur toutes les parcelles confusées non-confusées prévoir une intervention spécifique semaine prochaine : CARPOVIRUSINE 2000/EVO 2 à 0.1 l/hl, ou MADEX TWIN/PRO à 0.01 l/hl

### Tordeuse orientale :

Nous sommes sur le début du pic des éclosions de la G3. Intervenir sur toutes les parcelles avec CARPOVIRUSINE 2000 à 0.1 l/hl, ou MADEX TWIN à 0.01 l/hl ou DELFIN 100 g/hl ou DIPEL DF 100 g/hl. Préférer le DELFIN ou DIPEL si présence de Capua ou Zeuzère.

### Zeuzère :

Si plus de 5% des arbres présentait des attaques en 2016 intervenir cette semaine avec DELFIN (100g/hl).

## **Fruits à noyaux**

### **PRUNIER**

#### Carpocapse et tordeuses :

Fin du pic d'éclosion de la deuxième génération du carpocapse des prunes et début du pic des éclosions de la tordeuse orientale de la troisième génération cette semaine. L'application de kaolinite en barrière physique, permet de limiter les pontes. Dans les vergers avec des variétés tardives, même confusés, il est possible de positionner un DELFIN ou un DIPEL à 0.1 kg/hl pour la tordeuse orientale ou MADEX TWIN à 0.01l/hl.

Les traitements à base de B.T. contre la tordeuse orientale (DELFIN ou DIPEL DF ou BIOBIT DF (100g/hl)) ont une efficacité secondaire sur carpocapse. L'efficacité des Bacillus, sur carpocapse de la prune, dans les essais, est insuffisante.

### **PECHES, NECTARINES :**

#### Tordeuse orientale

Nous sommes actuellement dans le début du pic d'éclosions de la G3. Intervenir dans les parcelles non-confusées, ou confusées avec dégâts en 2016, avec DELFIN 0.1 kg/hl (DAR 3 j).

### **TOUS FRUITS A NOYAUX**

#### Monilioses :

Trois semaine avant récolte les traitements cuivre métal (100 à 150 g/ha) +soufre (3 kg/ha), avant une pluie, ont un effet limitant sur monilia. L'ajout de Lithotame limite la phytotoxicité sur fruits à noyaux. L'ARMICARB est homologué sur monilioses des fruits en pêcher à la dose de 5 kg/ha. Ne pas dépasser 2 % de concentration. L'efficacité est meilleure en positionnement stop, dès la fin de la pluie, DAR 1 j.

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 :Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)

# Raisin de table

---

## Mildiou :

Si irrigation pas aspersion ou pluie renouveler la protection avec *Bouillie Bordelaise RSR Disperss* à la dose de 1 kg/ha de spécialité commerciale (DAR 21 j).

## Oïdium :

Traitez avec un Soufre mouillable à 3/ 4 kg/ha avec trois jets en dirigé. Attention lorsque la température est supérieure à 25 °C.

## **Rédaction :**

Jean-François Larrieu (CA82) – Karine Ghion (CA82)  
Gilles Adgié (Syndicat du chasselas) - juillet 2017

Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et par l'Etat au travers du Casdar".



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 : Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)